

DÉLIBÉRATION N° 2024.03.11
**TAUX D'IMPOSITION FONCIER BATI- FONCIER NON BATI -
TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES**

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, Marie-Christine DEHLINGER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT.

Absents excusés - Pouvoir :

Cécile MACHUREY donne pouvoir à Jean-Claude MARIE
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD
Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY
Philippe ONILLON donne pouvoir à Marie-Christine DEHLINGER

Absents:

Marie-Laure PAIN
Jean CHANAL

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

*** Foncier bâti :**

- Considérant que l'équipe municipale a annoncé qu'elle n'augmenterait pas le taux d'imposition,

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** le taux foncier bâti de 6,68%, égal à celui de l'année 2023 auquel s'ajoute le taux de 22,10% soit au total 28,78%.

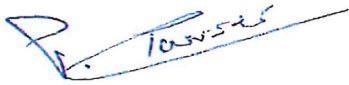
* **Foncier non bâti :**

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le maintien du taux à 15,91%.

* **Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien de la taxe d'habitation à 5,94 % avec 9 voix Pour-4 Abstentions-4 Contre.

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN



Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 10 Avril 2024

